

Image not found or type unknown



Donation- droits de succession

Par **Lorin Janod Michelle**, le **08/08/2017** à **12:34**

Bonjour,

J'ai un seul héritier (un fils), je suis propriétaire d'une maison de ville à Tours estimée approximativement à 200000€.

Ai je intérêt à lui faire une donation tout en gardant l'usufruit de cette maison?

Qu'est ce que cela implique dans ce cas pour lui et est-ce un avantage par rapport aux droits de succession après mon décès. Merci d'avance pour votre réponse